

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE3036

présenté par

Mme Pochon, M. Fournier, Mme Batho, M. Raux, Mme Belluco, Mme Chatelain, Mme Garin,
Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian
et M. Thierry

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« de la diversité des systèmes des productions agricoles »

les mots :

« des systèmes de production agroécologiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En agriculture comme dans les autres secteurs, tous les systèmes ne se valent pas et ne permettent pas d'atteindre nos objectifs de souveraineté et transition agroécologique.

Quand on oriente la politique énergétique, on ne vante pas la diversité des systèmes mais on planifie la sortie des modes de production fossiles, dont l'impact environnemental est délétère, au profit des modes de production vertueux pour l'environnement. Il est absurde de considérer qu'en agriculture, tous les modèles doivent coexister alors que certains modèles sont objectivement caractérisés comme non vertueux et non adaptés.

Les scientifiques sont unanimes sur le besoin d'orienter rapidement notre agriculture vers l'agroécologie et préserver ainsi notre capacité de production sur le long terme.

Cet amendement vise donc à faire de la promotion des systèmes de production agroécologiques une priorité de la politique de formation.